



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/79
6 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Huitième session, 25-27 septembre 2001)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION
qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et
s'ouvrira le mardi 25 septembre 2001, à 15 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport sur les travaux de la septième session et progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail.
3. Présentation des études de la performance environnementale de l'Estonie, de l'Ouzbékistan et de la Roumanie.
4. Table ronde avec la participation de représentants de haut niveau de l'Estonie, de l'Ouzbékistan et de la Roumanie.
5. Adoption de recommandations adressées à l'Estonie, à l'Ouzbékistan et à la Roumanie.
6. Examen du rapport du Groupe d'experts des EPE.
7. Questions découlant de la cinquante-sixième session de la Commission qui intéressent le Comité.
8. Examen des résultats de la réunion préparatoire régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable.

9. Accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement:
 - a) Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement;
 - b) Activités en cours concernant les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement qui requièrent une attention particulière;
 - c) Suivi de la table ronde sur l'appui aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement.
10. Activités intersectorielles inscrites au programme de travail du Comité:
 - a) Les transports, l'environnement et la santé/les transports et l'environnement;
 - b) L'environnement et la santé;
 - c) L'énergie et l'environnement (tarification de l'énergie).
11. Autres activités inscrites au programme de travail du Comité et contribution au processus «Un environnement pour l'Europe»:
 - a) Surveillance de l'environnement;
 - b) Énergie et environnement (suivi des décisions d'Aarhus);
 - c) Suivi de la Stratégie visant à éliminer progressivement l'essence au plomb;
 - d) Initiatives locales en faveur de modes de consommation durables;
 - e) Respect et exécution des normes environnementales;
 - f) Préparatifs en vue de la cinquième Conférence ministérielle.
12. Assistance financière aux pays en transition et contributions des pays aux Fonds d'affectation spéciale de la CEE.
13. Questions diverses.
14. Élection du Bureau de la neuvième session.
15. Clôture de la huitième session.

NOTES EXPLICATIVES

CALENDRIER DES TRAVAUX	POINT	PRÉSENTATION	NOTES EXPLICATIVES	DOCUMENTATION
Mardi 25 septembre				
15 heures- 15 h 30	Points 1 et 2 Adoption de l'ordre du jour et du rapport sur les travaux de la septième session et progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail	M. H. von Meijenfeldt, Président	Le Comité doit en principe adopter l'ordre du jour de sa huitième session et le rapport sur les travaux de sa septième session.	<ul style="list-style-type: none"> - Ordre du jour provisoire de la huitième session (ECE/CEP/79) - Rapport sur les travaux de la septième session (ECE/CEP/74) - Progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail depuis la septième session (annexe I ci-après)
15 heures- 18 heures	Point 3 Présentation des études de la performance environnementale (EPE) de l'Estonie, de l'Ouzbékistan et de la Roumanie	M. H. von Meijenfeldt	L'examen par des pairs commencera par la présentation des trois études.	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'EPE de l'Estonie (CEP/2001/1) - Projet d'EPE de la Roumanie (CEP/2001/2) - Projet d'EPE de l'Ouzbékistan (CEP/2001/3)
Mercredi 26 septembre				
10 heures - 13 heures	Point 4 Table ronde avec la participation de représentants de haut niveau de l'Estonie, de l'Ouzbékistan et de la Roumanie	M. K. Bärlund M ^{me} M. P. Silveira	Les examens par des pairs se poursuivront par une table ronde.	- Principales questions de politique générale qui se dégagent des EPE de l'Estonie, de l'Ouzbékistan et de la Roumanie (CEP/2001/4)
15 heures - 16 h 30	Point 5 Adoption de recommandations adressées à l'Estonie, l'Ouzbékistan et la Roumanie		Les examens par des pairs s'achèveront par l'adoption de recommandations.	

CALENDRIER DES TRAVAUX	POINT	PRÉSENTATION	NOTES EXPLICATIVES	DOCUMENTATION
16 h 30 - 18 heures	Point 6 Examen du rapport du Groupe d'experts des EPE	Coprésidents du Groupe d'experts (M. H. Liiv et M ^{me} V. Grigorova)	Le Comité doit en principe se prononcer sur les propositions figurant dans le rapport du Groupe d'experts, y compris en particulier sur la reconduction du mandat de cet organe et les tâches qui lui seront assignées.	- Rapport du Groupe d'experts des EPE (CEP/2001/5)
Jeudi 27 septembre				
10 heures - 10 h 15	Point 7 Questions découlant de la cinquante-sixième session de la Commission qui intéressent le Comité	M. H. von Meijenfeldt M. K. Bärlund	Le Comité sera informé des décisions prises par la Commission qui concernent le Comité.	- Rapport de la cinquante-sixième session de la Commission (E/2001/37-E/ECE/1387) - (CEP/2001/10)
10 h 15 - 11 h 15	Point 8 Examen des résultats de la réunion préparatoire régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable	M. H. von Meijenfeldt	Le Comité sera informé des décisions prises à la réunion préparatoire régionale de la CEE et doit en principe réfléchir à la manière dont il pourrait contribuer à leur mise en œuvre.	- Rapport d'évaluation régionale - Déclaration ministérielle
	Point 9 Accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement			
11 h 15 - 11 h 45	a) Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	M. F. La Camera, Président de la Réunion des Signataires/ M. J. Wates	Le Comité sera informé des activités entreprises sous les auspices de la Convention depuis la septième session et des progrès accomplis en vue de l'entrée en vigueur de cet instrument. En outre, il doit en principe approuver les préparatifs de la première Réunion des Parties, y compris l'organisation d'une réunion préparatoire intergouvernementale (Genève, 28-30 novembre 2001).	- Rapport de la première réunion du Groupe de travail du respect des dispositions et du règlement intérieur (CEP/WG.5/AC.1/2001/2) - Rapports sur les travaux des première et deuxième réunions du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants (CEP/WG.5/AC.2/2001/2 et 5) - Rapport de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale sur les organismes génétiquement modifiés (CPE/WG.5/AC.3/2001/3)

CALENDRIER DES TRAVAUX	POINT	PRÉSENTATION	NOTES EXPLICATIVES	DOCUMENTATION
11 h 45 - 12 h 15	b) Activités en cours concernant les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement qui requièrent une attention particulière	M. W. Schrage	Le Comité sera informé de l'état d'avancement des négociations engagées en vue de l'élaboration d'un protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques.	- Rapport sur les travaux de la première réunion de négociation organisée en vue de l'élaboration d'un protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (MP.EIA/AC.1/2001/2)
		M. R. Enderlein M. S. Ludwiczak	Le Comité sera informé des résultats de la session extraordinaire conjointe tenue par les organes directeurs de la Convention sur les accidents industriels et de la Convention sur l'eau pour étudier la possibilité d'engager des négociations en vue de définir un régime de responsabilité civile. Il sera également informé des autres faits nouveaux majeurs concernant les conventions de la CEE relatives à l'environnement et des autres activités importantes menées dans le cadre de ces conventions.	- Rapport sur les travaux de la session extraordinaire conjointe (ECE/MP.WAT/7-ECE/CP.TEIA/5)
12 h 45 - 13 heures	c) Suivi de la table ronde sur l'appui aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement	M. H. von Meijenfeldt M ^{me} C. von Schweinichen	Le Comité doit en principe examiner les résultats d'une réunion des représentants des Bureaux du Comité et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement consacrée à la participation du public et procéder à un échange de vues sur les mesures qui pourraient être prises dans l'avenir.	- Minutes de la réunion (CEP/2001/6) - Rapport intérimaire sur les liens entre les différents accords multilatéraux relatifs à l'environnement (CEP/2001/7)

CALENDRIER DES TRAVAUX	POINT	PRÉSENTATION	NOTES EXPLICATIVES	DOCUMENTATION
	Point 10 Activités intersectorielles inscrites au programme de travail du Comité			
15 heures-16 heures	a) Les transports, l'environnement et la santé/les transports et l'environnement	M. P. Robineau, Conseiller principal de la Secrétaire exécutive	<p>Le Comité sera informé des résultats de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 4 mai 2001), organisée conjointement par la CEE et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre du suivi de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé.</p> <p>Le Comité voudra peut-être approuver les décisions de la Réunion de haut niveau sur les nouvelles mesures à prendre dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé, en particulier celles concernant l'élaboration éventuelle d'une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé, ainsi que la rationalisation et l'harmonisation des travaux de suivi des Conférences de Vienne et de Londres.</p> <p>Le Comité voudra peut-être prendre note du rapport intérimaire sur la mise en œuvre des décisions de la Réunion de haut niveau, établi par les deux secrétariats, qui doit être soumis à la réunion préparatoire régionale organisée au niveau ministériel en vue du Sommet mondial pour le développement durable (Genève, 24-25 septembre 2001).</p> <p>Le Comité sera informé des résultats de la quatrième session de la Réunion commune sur les transports et l'environnement (Genève, 6 juin 2001).</p>	<p>- Rapport de la Réunion de haut veau sur les transports, l'environnement et la santé (ECE/AC.21/2001/3)</p> <p>- Rapport sur les travaux de la quatrième session de la Réunion commune (JMTE/2001/5)</p>

CALENDRIER DES TRAVAUX	POINT	PRÉSENTATION	NOTES EXPLICATIVES	DOCUMENTATION
			<p>Les délégations voudront peut-être approuver en particulier le mandat d'un groupe spécial mixte (CEE-ONU/OMS) d'experts des transports, de l'environnement et de la santé adopté par la Réunion commune et par le Comité directeur pour l'application de la Charte de Londres (à sa quatrième réunion, le 7 juin 2001) pour donner suite aux décisions de la Réunion de haut niveau.</p>	
			<p>Dans la perspective du bilan à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne prévu en 2002, et compte dûment tenu des résultats de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, le Comité voudra peut-être aussi débattre de la poursuite de l'exécution du Programme.</p>	<p>- Rapport du Groupe spécial mixte d'experts des transports et de l'environnement sur les travaux de sa première session (JMTE/AC.1/2001/2)</p>
16 heures -16 h 10	b) L'environnement et la santé	Les Coprésidents du Comité européen de l'environnement et de la santé	Le Comité sera informé et doit en principe débattre des résultats des réunions du Comité européen de l'environnement et de la santé.	- Les rapports des réunions peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante: www.eehc.dk
16 h 10 - 16 h 20	c) L'énergie et l'environnement (tarification de l'énergie)	M. G. Kowalski, Directeur de la Division de l'énergie	Le Comité sera informé des activités prévues dans le cadre de l'Équipe spéciale mixte sur l'environnement et l'énergie (Comité des politiques de l'environnement/Comité de l'énergie durable); des renseignements concernant sa première réunion (novembre 2001) lui seront notamment communiqués.	

CALENDRIER DES TRAVAUX	POINT	PRÉSENTATION	NOTES EXPLICATIVES	DOCUMENTATION
	Point 11 Autres activités inscrites au programme de travail du Comité et contribution au processus «Un environnement pour l'Europe»			
16 h 20 - 16 h 30	a) Surveillance de l'environnement	M. Yu Tsaturov, Président du Groupe de travail spécial, ou M. M. Kokine, secrétariat	Le Comité examinera les résultats de la première session du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement qui doit se tenir les 20 et 21 septembre 2001.	- Rapport sur les travaux de la première session du Groupe de travail spécial
16 h 30 - 16 h 40	b) Énergie et environnement (suivi des décisions d'Aarhus)	Le Président du Groupe de travail	Le Comité sera informé des progrès accomplis dans l'application du Protocole à la Charte de l'énergie relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux connexes.	- Rapport du Groupe de travail (CEP/2001/9)
16 h 40 - 16 h 50	c) Suivi de la Stratégie visant à éliminer progressivement l'essence au plomb	La délégation danoise M. K. Bull	Il sera rendu compte oralement au Comité des résultats de l'examen 2000 des stratégies et des politiques effectué dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, qui se rapportent à cette question.	- EB.AIR/2000/1
16 h 50 - 17 00	d) Initiatives locales en faveur de modes de consommation durables	M. M. Kokine	Le Comité sera informé de l'état d'avancement des préparatifs de l'atelier consacré à cette question.	
17 h 00 - 17 h 20	e) Respect et exécution des normes environnementales	M. H. von Meijenfeldt	Le Comité sera informé des activités de l'Équipe spéciale pour le respect et l'exécution des normes environnementales et doit en principe approuver le programme de travail et le calendrier proposés.	- Rapport sur les travaux de la première réunion de l'Équipe spéciale (CEP/2001/8)
17 h 20 - 17 h 35	f) Préparatifs en vue de la cinquième Conférence ministérielle	M. Y. Movchan, Président du Groupe de travail préparatoire spécial de hauts fonctionnaires	Le Comité voudra peut-être débattre des travaux préparatoires à entreprendre et faire des suggestions.	- Rapport de la première réunion du Groupe de travail (CEP/AC.11/2000/2)

CALENDRIER DES TRAVAUX	POINT	PRÉSENTATION	NOTES EXPLICATIVES	DOCUMENTATION
17 h 35 - 17 h 45	Point 12 Assistance financière aux pays en transition et contributions des pays aux Fonds d'affectation spéciale de la CEE	M. H. von Meijenfeldt	Le Comité sera informé de l'état du Fonds d'affectation spéciale et les pays donateurs doivent en principe annoncer de nouvelles contributions.	- Situation financière et critères d'attribution d'une aide financière pour 2002
17 h 45 - 18 h 00	Point 13 Questions diverses		Au moment où il achevait l'élaboration de cet ordre du jour, le secrétariat n'avait aucune question à proposer.	
	Point 14 Élection du Bureau de la neuvième session		Le Comité doit en principe élire le Bureau de sa neuvième session.	
	Point 15 Clôture de la huitième session		Le Président récapitulera, avec le concours du secrétariat, les conclusions et les décisions adoptées par le Comité. En liaison avec le Bureau, le secrétariat mettra au point la version définitive du projet de rapport sur les travaux de la huitième session, qui sera ensuite distribué aux pays membres et soumis au Comité à sa neuvième session pour adoption.	

Annexe I

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DEPUIS LA SEPTIÈME SESSION

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
ACTIVITÉS DE PROGRAMME 1: CONVENTIONS ET PROTOCOLES RÉGIONAUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT		
1.1	Activités de suivi et mesures d'appui	Une table ronde a été organisée dans le cadre de la septième session du Comité. Un document de base avait été établi pour faciliter les débats. Une réunion consacrée à la participation du public a eu lieu le 25 juin 2001 entre les représentants des bureaux du Comité et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement.
1.2	Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	Des préparatifs ont été entrepris en vue de la première réunion des Parties, qui devrait en principe se tenir en 2002. Une réunion préparatoire intergouvernementale est prévue du 28 au 30 novembre 2001 pour faire le point des préparatifs. Le Groupe de travail du respect des dispositions et du règlement intérieur et le Groupe de travail des organismes génétiquement modifiés sont en train d'élaborer, en vue de les soumettre à la Réunion des Parties, des projets de décision sur les sujets qui relèvent de leur COMPÉTENCE. Le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants est en train d'établir un projet d'instrument sur la question afin qu'un texte puisse être soumis pour adoption à la Conférence ministérielle de Kiev en mai 2003. L'Équipe spéciale sur les outils électroniques a organisé un atelier régional sur les mesures à prendre pour promouvoir l'utilisation d'outils électroniques aux fins de l'application de la Convention. Cet atelier a été accueilli par le Gouvernement norvégien (Arendal, 8 et 9 mars 2001). Un atelier régional consacré à l'accès à la justice est prévu sous les auspices de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice (Estonie, 17-19 septembre 2001). Un atelier régional consacré à la participation du public dans le contexte de l'élaboration des politiques, programmes, plans et textes législatifs a été organisé afin de fournir des éléments pour la négociation d'un nouveau protocole CEE-ONU à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (Szentendre, 23 et 24 novembre 2000). Pour promouvoir l'application effective de la Convention, un certain nombre d'activités ont été entreprises, dont la distribution du Guide d'application de la Convention et (conjointement avec le PNUE et le Centre régional pour l'environnement (CRE) - Caucase) l'organisation d'un atelier pour les pays du Sud-Caucase (Tbilissi, 11-13 décembre 2000). Des projets d'ateliers sous-régionaux visant à promouvoir l'application de la Convention et réunissant diverses parties prenantes sont en préparation.

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
1.3	Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	<p>La Convention qui est entrée en vigueur le 19 avril 2000 compte à ce jour 22 Parties. À sa première réunion, qui s'est tenue à Bruxelles du 22 au 24 novembre 2000, la Conférence des Parties a accepté le système CEE-ONU de notification des accidents industriels et a approuvé l'établissement d'une coopération entre la CEE et la Commission européenne au sujet des accidents industriels antérieurs. Elle a arrêté les procédures à suivre pour rendre compte de l'application de la Convention et a créé un groupe de travail de l'application. En outre, la Conférence des Parties et la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau se sont entendues sur les nouveaux travaux à entreprendre au sujet de la prévention de la pollution accidentelle des eaux.</p> <p>Des dispositions ont été prises conjointement avec la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau en vue de la convocation à Genève, les 2 et 3 juillet 2001, d'une session extraordinaire des deux organes directeurs pour décider des nouveaux travaux à entreprendre aux fins de l'élaboration, dans le cadre des deux conventions, d'un régime approprié de responsabilité civile pour les dommages causés par des activités dangereuses applicable dans la région de la CEE-ONU, y compris d'un instrument juridiquement contraignant (voir également l'élément de programme 1.5).</p>
1.4	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	<p>À sa dix-huitième session, qui s'est tenue à Genève du 28 novembre au 1^{er} décembre 2000 (ECE/EB.AIR/71), l'Organe exécutif de la Convention a demandé la publication d'un résumé analytique du projet d'examen des stratégies et des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique dont il était saisi et après avoir examiné le rapport soumis par son Comité de l'application, il a pris des décisions concernant le respect par la Slovaquie des dispositions du Protocole d'Oslo de 1994 et l'exécution par les Parties de leurs obligations en matière de notification.</p> <p>L'Organe exécutif était saisi des rapports de ses trois organes subsidiaires, y compris d'un document du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, sur l'examen des protocoles, de rapports du Groupe de travail des effets sur les progrès scientifiques et d'un projet de stratégie émanant de l'Organe directeur de l'EMEP. Il a décidé d'engager des négociations en vue d'étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme pour financer celles de ses activités scientifiques qui ne relevaient pas du Protocole de l'EMEP, et a pris une décision au sujet des ressources financières nécessaires pour 2001 en demandant aux Parties de verser des contributions. L'Organe exécutif a également constitué un groupe d'experts chargé d'envisager l'élaboration d'un document définissant une stratégie de communication pour la Convention.</p>

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
1.5	Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	<p>La deuxième réunion des Parties s'est tenue à La Haye (Pays-Bas) du 23 au 25 mars 2000. Les Parties ont constitué quatre Groupes de travail chargés des aspects juridiques, de la gestion des eaux, de la surveillance et de l'eau et de la santé et ont préparé la première réunion des Signataires du Protocole sur l'eau et la santé, qui s'est tenue à Budapest les 2 et 3 novembre 2000 (voir les documents ECE/MP.WAT/5 et MP.WAT/AC.2/2000/2).</p> <p>Des dispositions ont été prises conjointement avec la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels en vue de la convocation à Genève, les 2 et 3 juillet 2001, d'une session extraordinaire des deux organes directeurs pour décider des nouveaux travaux à entreprendre aux fins de l'élaboration, dans le cadre des deux conventions, d'un régime approprié de responsabilité civile pour les dommages causés par des activités dangereuses applicable dans la région de la CEE, y compris d'un instrument juridiquement contraignant (voir l'élément de programme 1.3).</p>
1.6	Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	<p>La Convention compte actuellement 37 Parties. À leur deuxième réunion (Sofia, 26 et 27 février 2001), les Parties ont pris plusieurs décisions de politique générale et ont adopté leur plan de travail ainsi que la Déclaration ministérielle de Sofia. Elles ont mis en place le Comité de l'application qui sera chargé d'examiner si les dispositions de la Convention sont bien respectées. Les Parties ont également décidé d'engager des négociations en vue de l'élaboration d'un protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques. Un groupe de travail spécial a été constitué à cet effet. Il a tenu sa première réunion du 14 au 16 mai 2001. Les Parties poursuivront les travaux d'élaboration des directives concernant la participation du public dans un contexte transfrontière et veilleront ce faisant à ce qu'il soit tenu compte des dispositions pertinentes de la Convention d'Aarhus dans le cadre de l'application pratique de la Convention d'Espoo.</p>
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2: ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
2.1	Le programme d'études de performance environnementale de la CEE	<p>De nouvelles missions d'étude ont été effectuées en Roumanie (octobre 2000 et mars 2001 (mise à jour)), en Ouzbékistan (mars 2001) et en Estonie (deuxième EPE, avril 2001). Une mission préparatoire a été effectuée dans l'ex-République yougoslave de Macédoine en février 2001 pour délimiter le champ et arrêter la structure de l'EPE programmée pour octobre 2001. Une mission préparatoire est prévue en Albanie en juillet 2001. La Géorgie et la Yougoslavie ont demandé à faire l'objet d'une EPE.</p>

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
2.2	Perfectionnement des méthodes d'EPE et questions d'organisation	<p>Le Groupe d'experts des EPE s'est réuni à Genève les 8 et 9 mars 2001 pour examiner le programme d'EPE, recommander des mesures propres à en améliorer l'exécution, et établir le rapport qu'il devait soumettre au Comité. Le mandat du Groupe d'experts vient à expiration cette année. Le rapport du Groupe d'experts est disponible.</p> <p>Se fondant sur son expérience et sur les résultats des nombreuses consultations auxquelles il avait procédé et tenant compte des ressources existantes, le Groupe d'experts a fait des recommandations précises concernant l'organisation de l'examen par des pairs. Il a recommandé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que pour chaque pays considéré, l'on prévoit un examen par des experts au cours d'une réunion du Groupe d'experts des EPE juste avant la session annuelle du Comité. Le Groupe d'experts propose que, pour autant que les ressources le permettent, cet examen soit organisé deux, voire trois mois avant les sessions du Comité des politiques de l'environnement afin que l'on puisse soumettre à celui-ci la version définitive des projets d'examen; • Que le Groupe d'experts invite des experts d'autres pays intéressés à participer à ces examens; • Qu'avant l'examen par des pairs, le secrétariat établisse avec l'appui du Groupe d'experts un document recensant les questions importantes sur lesquelles le Comité devra se pencher et au sujet desquelles il sera nécessaire de consulter les pays faisant l'objet de l'EPE. Ces questions peuvent être communes à tous les pays considérés ou propres à chacun d'eux; • Que, sur la base des conclusions tirées de l'examen par des experts, le Groupe d'experts désigne, dans chaque cas, un rapporteur chargé de diriger les débats au cours de l'examen par des pairs organisé pendant la session du Comité; • Que le Comité organise une table ronde ou une réunion-débat avec la participation de représentants de haut niveau des pays faisant l'objet de l'EPE et des pays examinateurs; • Que le Comité formule ses conclusions sur la base de la table ronde et des résultats de l'examen par des experts et adopte ses recommandations en fonction de celles-ci.

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3: LE PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»/LE PROGRAMME ÉCOLOGIQUE POUR L'EUROPE		
3.1	Surveillance de l'environnement	Le Président du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement a organisé une réunion de consultation pour mieux préparer la première session du Groupe de travail. Des experts des pays et des représentants d'organisations et d'institutions internationales ont participé à cette réunion qui s'est tenue à Obninsk (Fédération de Russie) en janvier 2001. À sa première session, le Groupe de travail étudiera une série de propositions visant à assurer la bonne exécution de son mandat et de son plan de travail.
3.2	Énergie et environnement	En novembre 2000, le Comité de l'énergie durable a décidé de constituer conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement une équipe spéciale sur l'environnement et l'énergie afin d'élaborer, à l'intention des décideurs, des directives pour une réforme de la tarification de l'énergie destinée à favoriser une mise en valeur durable des sources d'énergie. Comme suite à cette décision, les Divisions de l'énergie et de l'environnement ont entrepris d'élaborer un projet de programme et un projet de mandat pour une équipe spéciale mixte, projets qui seront examinés à une réunion de consultation organisée à Prague les 29 et 30 novembre 2001 à l'invitation de la République tchèque.
3.3	Respect et exécution des normes environnementales	Le Comité a chargé une équipe spéciale à composition non limitée d'entreprendre l'élaboration de principes directeurs pour le respect et l'exécution des normes environnementales dans le cadre des préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle. L'équipe spéciale a tenu sa première réunion le 22 juin 2001.
3.4	Suivi de la Stratégie visant à éliminer progressivement l'essence au plomb	Le questionnaire distribué aux Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en janvier 2000 pour recueillir des informations en vue de l'examen 2000 des stratégies et des politiques comportait des questions sur la mise sur le marché d'essence sans plomb et l'élimination progressive de l'essence au plomb pour les véhicules routiers et les progrès réalisés à cet égard. Les réponses obtenues ont été communiquées à l'Organe exécutif de la Convention à sa dix-huitième session en décembre 2000 dans un projet de rapport (EB.AIR/2000/1).
3.5	Initiatives locales en faveur de modes de consommation durables	Quatorze projets de document de travail et d'étude de cas concernant différentes villes ont été établis pour l'atelier programmé à Helsinki au printemps 2002.

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
3.6	Préparatifs en vue de la cinquième Conférence ministérielle	<p>À sa première session qui s'est tenue à Genève le 29 septembre 2000, le Groupe de travail spécial de hauts fonctionnaires a notamment élu son Comité exécutif. La composition de cet organe est la suivante: pour l'Europe occidentale, le Danemark, l'Italie et la Norvège; pour l'Europe centrale et orientale, la Bulgarie et la Pologne; et pour les États nouvellement indépendants, la Géorgie et l'Ukraine, représentée par le Président du Groupe de travail.</p> <p>Le Comité exécutif s'est lui aussi réuni pour la première fois le 29 septembre; il a tenu sa deuxième réunion à Kiev le 25 janvier 2001 et sa troisième à Genève le 2 mai 2001. Les rapports de ces réunions sont disponibles.</p> <p>À la deuxième réunion du Comité exécutif, le Président a fait savoir que suite à la décision prise à la première session du Groupe de travail de hauts fonctionnaires, le Ministre de l'environnement de l'Ukraine avait écrit à ses homologues de tous les autres États membres de la Commission économique pour l'Europe pour leur demander quelles étaient, à leur avis, les dates les plus appropriées pour la cinquième Conférence ministérielle, compte tenu en particulier du Sommet mondial pour le développement durable qui devait se tenir en 2002. À la suite de cet échange de lettres et de nouvelles consultations organisées dans le but de repousser la cinquième Conférence ministérielle de Kiev, le Comité exécutif a décidé de proposer les nouvelles dates retenues (21-23 mai 2003) au Groupe de travail de hauts fonctionnaires à sa deuxième session.</p>
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4: COOPÉRATION INTERSECTORIELLE		
4.1	Les transports, l'environnement et la santé/les transports et l'environnement	<p>Comme suite à l'adoption de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé à la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Londres, 16-18 juin 1999), les secrétariats de la CEE-ONU et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO-OMS) ont organisé une réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 4 mai 2001) pour décider des nouvelles mesures à prendre en vue de promouvoir des transports viables du point de vue de la santé et de l'environnement. La Réunion de haut niveau a examiné un rapport de synthèse destiné à faciliter la prise de décisions. Dans ce rapport intitulé «Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé et recommandations d'action future» (ECE/AC.21/2001/1-EUR/00/5026094/1), qui avait été établi conjointement par les deux secrétariats, il était recommandé notamment d'engager des négociations en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique international, à savoir une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé. N'ayant pu parvenir à un accord sur ce point, la Réunion de haut niveau a demandé que de nouveaux travaux préparatoires soient entrepris courant 2002 par une équipe spéciale tripartite mise en place dans le cadre des processus de suivi des conférences de Londres et de Vienne.</p>

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
		<p>La Réunion de haut niveau a par ailleurs approuvé la recommandation visant à rationaliser et à harmoniser les processus de suivi des conférences de Vienne et de Londres présentée dans le document de séance du 25 avril 2001 établi par les deux secrétariats.</p> <p>Elle a enfin demandé qu'une deuxième réunion de haut niveau soit organisée en juin/juillet 2002 afin que celle-ci se prononce définitivement sur les recommandations qui lui seraient soumises.</p> <p>À sa quatrième session (6 juin 2001), la Réunion commune sur les transports et l'environnement a approuvé le mandat du Groupe spécial mixte (CEE-OMS) d'experts des transports, de l'environnement et de la santé établi par les secrétariats de la CEE-ONU et de l'EURO-OMS pour mettre en œuvre les décisions de la Réunion de haut niveau, et l'a soumis pour approbation au Comité directeur pour l'application de la Charte de Londres. Les Coprésidents de la Réunion commune, le Président du Comité directeur et les secrétariats de la CEE-ONU et de l'OMS ont été chargés d'établir une nouvelle version du mandat que les organes directeurs des deux processus ont ensuite définitivement approuvée. (La version définitive du mandat est publiée en annexe au rapport de la quatrième session de la Réunion commune (JMTE/2001/5).)</p> <p>Le groupe d'experts tripartite a été constitué en adjoignant aux membres du Groupe spécial mixte d'experts des transports et de l'environnement créé à la troisième session de la Réunion commune des experts des questions sanitaires. Le groupe d'experts tripartite qui doit rester en fonctions au moins jusqu'à la deuxième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé est chargé d'élaborer des propositions détaillées pour une deuxième réunion de haut niveau consacrée à la rationalisation des processus de suivi des conférences de Londres et de Vienne et d'exécuter, en tant qu'équipe spéciale, de nouveaux travaux préparatoires en vue de faciliter l'adoption d'une décision sur le point de savoir s'il convient d'engager des négociations en vue de l'élaboration d'une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé.</p> <p>La Réunion commune a décidé en outre que la deuxième réunion de haut niveau devrait approuver le bilan à mi-parcours du programme commun d'action de Vienne prévu en 2002.</p>
4.2	L'environnement et la santé	<p>Le Comité européen de l'environnement et de la santé a tenu sa troisième session à Dublin (Irlande) en novembre 2000 et sa quatrième session à Cortona (Italie) en juin 2001. Des informations ont été communiquées sur les travaux relatifs à l'environnement et à la santé qui étaient en cours dans d'autres instances internationales et des rapports faisant le point sur les mesures prises dans le prolongement de la Conférence de Londres ont été présentés. L'élaboration d'une stratégie de communication a été envisagée et il a été décidé à cet effet de constituer un comité directeur. Les participants ont discuté plus avant des nouveaux thèmes qui pourraient être retenus pour la prochaine réunion ministérielle sur l'environnement et la santé qui doit se tenir à Budapest en 2004.</p>

ÉLÉMENT DE PROGRAMME		PROGRÈS ACCOMPLIS
Numéro	Titre	
AUTRES ACTIVITÉS		
	Préparatifs régionaux en vue du Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10)	Comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial, la CEE-ONU, le PNUE et le PNUD-Bratislava ont élaboré conjointement, avec la contribution d'autres experts, un projet de rapport évaluant les progrès accomplis dans la région depuis 1992.
		Trois réunions ont été ou vont être organisées pour examiner le rapport d'évaluation et déterminer les mesures à prendre en priorité au niveau régional et au niveau mondial. La première était une réunion élargie du Bureau du Comité des politiques de l'environnement, qui s'est tenue le 3 mai 2001. La deuxième qui est ouverte à tous les États membres de la CEE, est prévue les 12 et 13 (matinée) juillet 2001 à Genève. La troisième est une session extraordinaire de la Commission qui sera organisée au niveau ministériel. Elle se tiendra à Genève les 24 et 25 (matinée) septembre 2001.
	Activités du Conseiller régional	<p>Les principaux domaines d'activité du Conseiller régional sont les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assistance technique au niveau sous-régional <ul style="list-style-type: none"> - Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA): «projet d'utilisation rationnelle et efficiente des ressources énergétiques et des ressources en eau». En application d'une décision de l'Assemblée générale, ce projet bénéficie pour la période 2000-2002 d'une contribution financière de 1,7 million de dollars É.-U. au titre du Compte pour le développement. L'accent est mis sur l'élaboration d'une stratégie régionale. Une réunion des donateurs pour le volet du projet relatif aux ressources en eau a été organisée à Genève en septembre 2000. Des ateliers régionaux ont eu lieu à Bichkek en novembre 2000 et en juin 2001. - Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est/Programme régional de remise en état de l'environnement (REReP). La CEE est en train de mettre en route/supervise trois projets (projet de protection de l'environnement axé sur les ressources en eau dans la région adriatique/ionienne; financement de projets relatifs à l'environnement dans de petites municipalités; mise en œuvre des conventions de la CEE relatives à l'environnement). Les participants à la Conférence d'Ancône en mai 2000 ont apporté leur appui au projet concernant la région adriatique/ionienne. Plusieurs donateurs se sont dits intéressés. - Protection et gestion des eaux souterraines transfrontières dans le bassin de la Cetina que se partagent la Bosnie-Herzégovine et la Croatie: une proposition de projet mise au point à l'issue d'un atelier a été soumise pour financement au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Mais l'absence au sein du FEM d'un coordonnateur pour la Bosnie-Herzégovine fait qu'il sera difficile d'obtenir un financement de cet organisme. 2. Mise en place d'un service consultatif pour les questions juridiques, en particulier la création d'organes communs pour les eaux transfrontières, fonctionnant comme un réseau d'experts désignés/mis à disposition par les États membres.

Annexe II

Inscription

Conformément aux modalités d'accréditation en vigueur, tous les membres des délégations participants à des réunions au Palais des Nations sont priés de remplir un bulletin d'inscription en anglais (voir annexe). En outre, ceux qui ne sont pas munis d'une plaquette les autorisant à pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations doivent se présenter avant la réunion au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté pour y recevoir leur plaquette d'identité. Ce service, situé à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (face au portail de la place des Nations), est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures.

Veillez remplir le bulletin d'inscription ci-joint et le renvoyer par télécopie à M^{me} N. Hari, Division de l'environnement et des établissements humains (numéro de télécopie: (41 22) 907 0107) dans les meilleurs délais, et au plus tard une semaine avant le début de la réunion. Vous voudrez bien vous munir du bulletin d'inscription original, qu'il vous faudra présenter lorsque les services de sécurité vous remettront votre plaquette d'identité, le secrétariat n'en conservant qu'une copie.

Veillez indiquer les réunions auxquelles vous assisterez

Dates	Titre de la réunion	Oui	Non
19-21 septembre	Groupe d'experts des EPE		
20-21 septembre	Groupe de travail spécial sur la surveillance de l'environnement		
24 septembre	Réunion préparatoire régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable		
25 septembre (matinée)	Réunion préparatoire régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable		
25 septembre (après-midi)	Huitième session annuelle du Comité		
26-27 septembre	Huitième session annuelle du Comité		
28 septembre	Groupe de travail de hauts fonctionnaires		

Nom du participant ou de la participante: M./M^{me}:

Pays:

Date de naissance:



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form *Please Print*

Date : _____

Please return the completed form indicating the meetings which you will attend (first page of this Annex) to the attention of Ms. Hari, Fax: (+4122 907 0107)

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.	<input type="checkbox"/>	Family Name	First Name
Mrs.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ms.	<input type="checkbox"/>		

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ? YES NO <i>(delete as applicable)</i>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>
Delegation Member	<input type="checkbox"/>		NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>		Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>
...				
Participating From / Until				
From	<input type="text"/>	Until	<input type="text"/>	

Document Language Preference English French Other _____

Official Occupation (in own country)	Passport or ID Number	Valid Until
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Official Telephone N°.	Fax N°.	E-mail Address
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse Yes No

Family Name (Spouse)	First Name (Spouse)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <input type="text"/> <p>Spouse Signature</p> <input type="text"/> <p>Date</p> <input type="text"/>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date. Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date. Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <input type="text"/> <p>Initials, UN Official</p> <input type="text"/>
---	---	--	--
